

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)



2.6.1 ACCOMPAGNER ET CONTRÔLER

Soucieux d'accompagner tous ses partenaires durablement et d'entretenir des relations équilibrées, Hermès s'assure que tous partagent et respectent ses ambitions sociales, environnementales et éthiques. Le groupe suit en particulier les enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales, aux conditions d'emploi (hygiène, santé, sécurité, temps de travail, salaires...), à la protection de l'environnement et la biodiversité, ainsi qu'au bien-être animal. Ce suivi s'applique chez ses fournisseurs de rang 1, mais aussi chez leurs propres fournisseurs (rang 2) et sous-traitants, avec l'objectif de connaître toujours mieux l'ensemble des filières d'approvisionnement et d'aligner leurs objectifs RSE sur ceux d'Hermès.

POLITIQUE

Au niveau groupe, les directions des achats directs et indirects assurent la coordination et le contrôle des politiques, des outils et des réalisations. La **politique achats groupe**, émise en mai 2013 et mise à jour en janvier 2021, s'articule autour de quatre axes:

- sécurisation: veiller à la pérennité des relations avec les fournisseurs, notamment la préservation des savoir-faire clés, la sécurisation des approvisionnements et des services, la mise en place de relations de partenariat équilibrées et durables;
- qualité et innovation: rechercher la meilleure qualité et enrichir la création d'Hermès par des propositions concrètes issues de l'innovation des partenaires;
- RSE: garantir un engagement social, sociétal, environnemental et éthique sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, en partageant avec les partenaires les objectifs de la maison dans ces domaines et en les accompagnant dans leur mise en œuvre;
- maîtrise des coûts: contribuer à la performance économique de la maison tant par la maîtrise des coûts, appréhendés dans leur globalité, que par l'apport de valeur au client.

En janvier 2021, cette politique a été mise à jour afin de renforcer son volet RSE, par l'ajout d'un brief RSE et d'un brief filières:

- le brief RSE précise les objectifs de la maison et ses attentes visà-vis des fournisseurs sur cinq thématiques: droits humain et social, biodiversité, énergie et carbone, eau, plastiques;
- **le brief filières** présente, pour chaque matière première, les objectifs à court terme et la trajectoire à horizon 2024, les points d'attention et points rédhibitoires. Ce brief inclut en particulier des objectifs de certification de la plupart des matières selon les meilleures normes existantes (§ 2.4.2.1 Pilotage des filières).

Sur le plan opérationnel, chaque métier est responsable de la gestion de ses fournisseurs et plus généralement de ses filières d'approvisionnement. Cette approche garantit la proximité, la connaissance des enjeux et le pragmatisme des dispositifs, dans le respect des règles de la maison.

Ces trois documents, la politique achats groupe, le brief RSE et le brief filières, ont été présentés à l'ensemble des acheteurs de la maison lors d'une réunion du réseau achats en avril 2021. Les responsables achats ont ensuite déployé progressivement ces documents auprès de leurs fournisseurs. Par exemple, tous les fournisseurs directs de HTH (Holding Textile Hermès) ont reçu le brief RSE et le brief filières. C'est également le cas pour les fournisseurs de rang 1 du métier chaussures et pour certains fournisseurs de rang 2. Des réunions ont

pu être organisées par les métiers avec leurs principaux fournisseurs pour leur présenter de vive voix ces documents et les conseiller pour la mise en œuvre de ces objectifs. Il est également proposé aux fournisseurs qui le souhaitent de bénéficier de formations plus approfondies, notamment sur les aspects énergie et carbone, eau et biodiversité, pour continuer à les accompagner au mieux dans une démarche collaborative.

En 2022, les sujets de circularité et de traçabilité ont été rajoutés dans le brief RSE le faisant passer de cinq à sept thématiques et les enjeux carbone, eau, biodiversité et déforestation ont été renforcés. Les fournisseurs sont de plus invités à partager leurs données carbone (scopes 1, 2 et 3) qui alimenteront de manière précise celui du groupe.

2.6.1.1 EXIGENCES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉTHIQUES

Le dispositif de pilotage des risques fournisseurs, qui existait déjà depuis de nombreuses années au sein du groupe Hermès, est renforcé depuis 2018 dans le cadre du déploiement du plan de vigilance raisonnable vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants demandé par la loi française.

Ce suivi s'exerce dans le contexte spécifique d'Hermès, qui réalise plus de 55 % de sa production en interne : non seulement cela réduit son exposition au risque, mais cela lui donne souvent une meilleure connaissance des problématiques opérationnelles (étant lui-même acteur sur le sujet). Ainsi le groupe, à travers ses acheteurs par métier, est dans la plupart des cas proche (géographiquement, du fait d'une relation suivie et donc techniquement) de ses fournisseurs.

Au-delà des sujets qualité, une attention particulière est portée aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, et plus généralement à leurs conditions d'emploi, ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la biodiversité. L'éthique, et en particulier la prévention de la corruption et du trafic d'influence, fait également l'objet d'une surveillance spécifique.

Tous ces travaux sont systématiquement réalisés sur l'ensemble du périmètre du groupe, selon une approche « par les risques » qui vise à hiérarchiser les enjeux grâce à des filtres successifs pour concentrer les efforts sur les enjeux les plus significatifs.

Conformément aux recommandations de la loi 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres, **ce plan de vigilance** s'articule concrètement autour:

- de cartographies des risques visant à identifier et évaluer les risques générés par les activités des fournisseurs et sous-traitants et plus généralement, de l'ensemble des filières;
- de procédures d'évaluations régulières de la situation des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, mais aussi de la situation des fournisseurs et sous-traitants de rang 2, avec l'objectif de connaître toujours mieux les chaînes d'approvisionnement;
- d'actions adaptées d'atténuation des risques identifiés ou de prévention des atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement:
- d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements;

 d'un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Comme décrit dans le chapitre 8 « Éthique et conformité », § 2.8.4.4, le Groupe a publié en 2022 un plan de vigilance spécifique.

Une méthodologie pour le pilotage des risques fournisseurs a été formalisée en 2018 et est déployée au sein des différents métiers de la maison par les directions des achats directs et indirects.

Cette méthodologie et les outils associés sont synthétisés par le schéma ci-dessous :



En particulier, les acheteurs des métiers sont tenus de classifier leurs fournisseurs en différentes catégories d'achats puis, pour chacune d'elles, de réaliser une cartographie des risques globale puis une analyse des risques par fournisseur. Pour les fournisseurs identifiés comme « à risque » (notamment sur les questions de corruption, personnes politiquement exposées, presse négative, atteinte aux droits humains, risque pour la santé ou la sécurité des personnes, risque environnemental...), mais aussi pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaires, savoir-faire spécifique, intuitu personae, succession, santé financière...), les acheteurs renseignent un « questionnaire de connaissance fournisseur » qui leur permet d'approfondir leur analyse des risques. Si le risque est confirmé, un audit est demandé auprès d'un organisme tiers.

2.6.1.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Une cartographie des risque est établie au niveau du Groupe (cf. chapitre 4 « Risques et contrôle », § 4.1), alimentée par les cartographies de chacun des principaux métiers, filiales de distribution et activités support. Chacune d'entre elles prend en compte les risques liés aux fournisseurs et sous-traitants.

En complément, pour garantir une évaluation fine de tous les fournisseurs et plus généralement de l'ensemble des filières, les acheteurs de chaque métier formalisent une cartographie des risques pour chacune de leurs catégories d'achats, en évaluant en particulier les risques au regard des droits humains et libertés fondamentales, de la santé et la sécurité des personnes, des aspects sociaux, de l'environnement, de la biodiversité ainsi que de l'éthique et du risque de corruption. Depuis 2019, ces analyses de risques par catégorie d'achats (façon, pièces métalliques, tissus...) sont complétées par des analyses de filières par matière première (coton, lin, or, argent...) (§ 2.4.2.1).

Depuis 2018, l'accent est mis sur les achats directs de production, pour lesquels la maîtrise des filières d'approvisionnement constitue un enjeu stratégique. Avec ses 16 métiers, le groupe comptabilise une centaine de catégories d'achats directs et 88 filières matières premières. **Fin 2022,**

96 % des catégories d'achats avaient fait l'objet d'une cartographie des risques et d'une analyse des risques par fournisseur et 80 filières matières premières avaient fait l'objet d'une analyse complète.

Parmi les risques identifiés, la pérennité des savoir-faire artisanaux et le maintien de capacité en France apparaissent comme des enjeux majeurs pour plusieurs filières, tout comme le renforcement de la traçabilité des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'impact du changement climatique. la consommation d'eau et d'énergie et la biodiversité sont des problématiques importantes, systématiquement prises en compte (§ 2.5). Des problématiques relatives à la santé et à la sécurité des personnes sont aussi identifiées, mais jugées de criticité moindre, ce point étant déjà maîtrisé grâce au suivi de longue date auprès de tous les fournisseurs, notamment par des audits, avec un niveau d'exigence particulièrement élevé. Enfin, la majeure partie des fournisseurs étant située en France. le risque de violation des droits humains et libertés fondamentales ainsi que le risque de corruption sont le plus souvent évalués comme plus faibles ; ils sont néanmoins particulièrement surveillés pour les approvisionnements lointains.

2.6.1.3 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

Pour chaque catégorie d'achats ayant préalablement fait l'objet d'une cartographie des risques, les acheteurs des métiers réalisent une analyse de risques de second niveau, par fournisseur. Celle-ci vise à évaluer la performance (livraisons, qualité...) et l'indépendance financière de chacun, mais également les risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes, et plus généralement de conditions d'emploi, ainsi que les risques en matière d'environnement. Les risques de corruption sont eux aussi évalués, au regard du pays dans lequel le fournisseur est localisé et de son activité. Des outils experts, compilant les données les plus à jour, sont utilisés dans cette démarche.

Si un risque est suspecté, une analyse plus détaillée est réalisée par l'acheteur pour le confirmer ou l'infirmer, avec en support le « questionnaire de connaissance fournisseur » détaillant les différentes thématiques présentes dans la grille d'analyse de risques fournisseurs préalablement renseignée.

Ce « questionnaire de connaissance fournisseur » est plus généralement utilisé par les acheteurs directs comme support à toute visite chez un fournisseur, de rang 1 ou supérieur, avec l'objectif de constamment renforcer la connaissance des filières d'approvisionnement. C'est également avec ce questionnaire que les visites de pré-référencement sont réalisées par les acheteurs avant le début des relations avec un nouveau fournisseur. Ces visites de pré-référencement sont obligatoires sur le périmètre des achats directs.

Auto-évaluation RSE

En complément, les briefs RSE, créés en 2020, et les briefs filières développés en janvier 2021 précisent les objectifs de la maison et ses attentes vis-à-vis des fournisseurs sur ces thématiques. Pour renforcer l'engagement des fournisseurs, un « questionnaire d'auto-évaluation RSE » a été développé, comportant plus de 100 questions relatives à la RSE. Il permet aux acheteurs de récupérer toutes les informations nécessaires vis-à-vis de leurs fournisseurs en matière de RSE (politique sociale, engagements en faveur de l'environnement et de la biodiversité, charte éthique, gestion des déchets, engagements visant à réduire l'empreinte eau, l'empreinte carbone et les émissions

de gaz à effet de serre...). Fait sur mesure par les équipes Hermès, il est à la fois complet et correspond à leur typologie et à leurs besoins. Le plan de progrès qui en résultera sera plus facile à piloter avec eux en co-construction. L'ambition est que chaque fournisseur puisse par exemple faire son bilan carbone et que ses émissions puissent être allouées à Hermès de manière fine et sans approximation excessive.

Le système d'information Achats Hermès va être modifié pour plus d'échanges croisés acheteurs/fournisseurs et de nouvelles thématiques, notamment celle du carbone. Des ressources y seront disponibles, tels que des *e-learning*s ou des *webinars*.

Audits

Achats directs

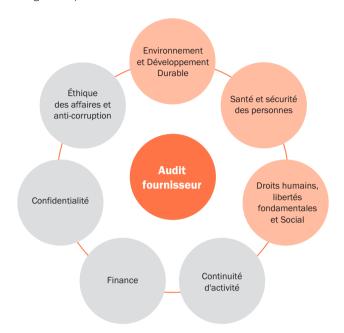
Une procédure de conduite et de suivi des audits externes auprès des fournisseurs d'Hermès mise à jour en août 2022 encadre le processus global du programme d'audits fournisseurs. Initié par une démarche volontaire en 2011, le processus s'est renforcé avec la mise en application des lois sur le devoir de vigilance et Sapin 2. Le programme d'audits fournisseurs est piloté par la direction des achats directs (DAD) en partenariat avec l'ensemble des métiers de la maison.

En substance, si le « questionnaire de connaissance fournisseur » confirme un niveau de risque significatif, l'acheteur alerte la direction des achats directs ainsi que son responsable hiérarchique, membre du Comité de direction du métier, et un plan d'action est défini pour prévenir ou atténuer ces risques. Si le risque concerne des problématiques liées à l'environnement, l'hygiène et la sécurité des personnes, le domaine social ou encore les droits humains et les libertés fondamentales, un audit est demandé à un organisme tiers reconnu pour son expertise dans ces domaines. Les résultats de ces audits et plans d'action sont pris en compte pour la poursuite éventuelle des relations.

Des audits sont aussi demandés pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaires, savoir-faire spécifique, intuitu personae, pays lointains...). En particulier, sur le périmètre des achats directs, tous les fournisseurs faisant partie des 50 plus importants fournisseurs du groupe doivent être audités au moins une fois, et tous les fournisseurs localisés hors d'Europe doivent être audités à fréquence régulière, tous les trois ans.

Ces audits durent chacun en moyenne deux jours sur site et se font en présence d'un représentant d'Hermès. Ils permettent de vérifier *in situ* la réalité des engagements des fournisseurs en matière sociale, environnementale et éthique, la bonne mise en œuvre des réglementations qui les concernent, la réalité des conditions de travail et de bien-être des employés.

En lien avec le « questionnaire de connaissance fournisseur », ces audits couvrent les sept thématiques suivantes, avec un niveau d'exigence supérieur à celui de la norme SA 8000:

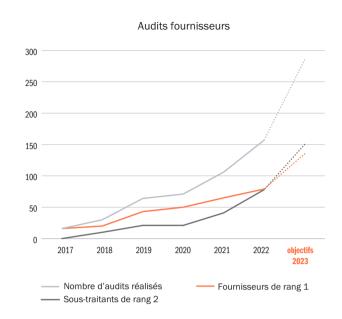


Parmi ces sept thématiques, les trois thématiques majeures, qui répondent aux obligations relatives à la loi sur le devoir de vigilance, sont celles identifiées en orange sur le diagramme ci-dessus. Si le fournisseur audité a recours à de la sous-traitance, l'ensemble de ses sous-traitants sera aussi audité par le cabinet tiers. Ces audits de rang 2 durent en moyenne une demi-journée et sont focalisés sur les thématiques santé et sécurité, environnement, et droits humains, libertés fondamentales et social.

Le calendrier de ce programme d'audits fournisseurs débute en septembre de l'année N-1 avec l'établissement par les métiers de la liste des fournisseurs à auditer selon les priorités définies ci-dessus. Cette liste est validée par la direction des achats directs avec le budget associé. Des réunions préparatoires aux audits se tiennent avant la fin de l'année avec les métiers et le cabinet tiers. Elles permettent de bien dimensionner les audits et d'en établir le planning prévisionnel de l'année N. Les fournisseurs concernés sont alors informés de la planification d'un audit. Au préalable de sa réalisation, une analyse financière est conduite avec des outils dédiés. L'audit a lieu selon un déroulé précis intégrant une visite terrain approfondie et des interviews de salariés. Un rapport est édité par le cabinet tiers dans les 15 jours pour mettre en place rapidement les éventuelles actions correctives. Un comité audits achats directs se tient deux fois par mois et réunit la direction des achats directs, la direction de l'audit et des risques, les achats et le contrôle interne du métier ayant demandé l'audit ainsi que tous les métiers ayant une relation commerciale avec ce fournisseur. C'est lors de ce comité que les principaux constats de l'audit sont présentés et que les actions prioritaires à mener par le fournisseur sont discutées. L'urgence de ces actions est qualifiée et partagée avec le fournisseur. L'objectif est d'avoir l'ensemble des plans d'action clôturés pendant l'année N. Une visite terrain peut être organisée pour bien valider la bonne clôture du plan d'action.

Dans un contexte où plus de la moitié de la production est interne, le groupe a consacré 16 000 heures à l'audit de ses fournisseurs directs, soit l'équivalent de 10 personnes à temps plein sur l'année. Le cabinet d'audit a passé 7 000 heures de travail sur le programme d'audits fournisseurs d'Hermès et les équipes y ont consacré 9 000 heures.

- 100 % des fournisseurs du top 50 ont été audités, et même plus largement les 20 % des fournisseurs qui représentent 80 % de notre CA:
- 100 % des façonniers pour le PAP homme, le PAP femme et la Chaussure ont été audités;
- 100 % des façonniers italiens du PAP homme et du PAP femme seront dorénavant audités tous les trois ans;
- 100 % des façonniers italiens de la Chaussure seront dorénavant audités tous les deux ans;
- sur 2023-2024, 500 audits de rang 2 (sous-traitants de 100 % des façonniers italiens) sont planifiés sur deux ans sur des enjeux sociaux;
- 100 % des fournisseurs hors Europe sont réaudités au maximum tous les trois ans.



RÉPARTITION DES AUDITS RÉALISÉS CHEZ LES FOURNISSEURS D'ACHATS DIRECTS DE RANG 1 ET DE RANG 2

Achats directs	2020	2021	2022	Objectif 2023
Audits réalisés	71	106*	157	285
Types de fournisseurs	Rang 1:50 fournisseurs Rang 2:21 fournisseurs	Rang 1 : 65* fournisseurs sur 87 sites Rang 2 : 41 fournisseurs situés à 93 % en Italie	Rang 1 : 79 sur 102 sites Rang 2 : 78 situés en majorité en Italie	Rang 1 : 135 Rang 2 : 150 situés en majorité en Italie
Nombre de jours d'audit		144*	204 (7 000 heures pour le cabinet externe)	
Résultats	609 constats dont 0,5 % considérés comme critiques, 25 % comme majeurs et 43 % comme significatifs. Les 31,5 % restants concernent de simples points d'amélioration, des propositions de bonnes pratiques pour amener les fournisseurs à toujours s'améliorer dans une démarche d'amélioration continue.	1 364 constats dont 0,2 % considérés comme critiques, 18,5 % comme majeurs et 52,5 % comme significatifs. Les 28,8 % restants concernent de simples points d'amélioration, avec des propositions de bonnes pratiques pour amener les fournisseurs à toujours progresser dans une démarche d'amélioration continue.	1 793 constats dont 0,7 % considérés comme critiques. plus de détails dans le texte ci-dessous	

^{*}Informations 2021 corrigées

Hermès place la sécurité des hommes au cœur de ses préoccupations, c'est pourquoi le niveau d'exigence des audits sur le thème hygiène et sécurité est particulièrement élevé. Il est donc logique qu'en 2022, 59 % des constats soient liés à cette thématique, soit 1058 constats dont 21 % considérés comme majeurs ou critiques.

Les constats majeurs les plus récurrents en matière de santé et sécurité des personnes sont relatifs :

- au risque incendie;
- au risque chimique;
- aux risques liés aux postes de travail;
- au respect des contrôles périodiques obligatoires.

Au niveau social, les constats les plus récurrents concernent le dépassement du contingent d'heures supplémentaires, l'absence de CSE ou le manque de formation de celui-ci et l'absence d'entretiens professionnels formalisés.

En matière d'environnement, les constats majeurs récurrents concernent le non-respect des obligations liées à la réglementation ICPE, la gestion administrative des déchets, ou encore l'absence de dossier technique amiante.

En matière d'éthique et d'anticorruption, si quelques fournisseurs n'ont pas encore formalisé à ce jour leur propre charte éthique et anticorruption, tous ont signé et utilisent comme support la politique sociale, environnementale et éthique d'Hermès (cahier 2) qui contient notamment des clauses relatives à la lutte contre la corruption.



De façon plus détaillée, en 2022, 12 constats critiques ont été relevés chez quatre fournisseurs. Cinq constats étaient en lien avec l'hygiène et la sécurité des personnes (équipement de protection individuelle, installations électriques, protection des machines), quatre étaient en lien avec la thématique sociale (temps de travail, jour de repos, salaire) et deux étaient liés à l'environnement (sols et risque de pollution). Un courrier a été envoyé aux quatre fournisseurs concernés. Ils ont tous immédiatement réagi et mis en place les actions nécessaires pour corriger la situation et se remettre en conformité.

Les audits constituent un élément fondamental du dispositif d'évaluation des risques chez les fournisseurs et sous-traitants, ils participent aussi de la qualité de la relation, facteur clé de succès d'un accompagnement durable vers les meilleures pratiques. C'est la raison pour laquelle les acheteurs des métiers s'impliquent dans les audits de leurs fournisseurs en accompagnant la démarche en amont, en participant aux audits aux côtés du cabinet externe, et en suivant de manière formelle l'avancement des plans d'action. Un collaborateur de la direction des achats directs participe aussi à la plupart des audits. Cela permet également de développer l'expertise RSE des

acheteurs, qui sont ainsi mieux à même d'identifier les risques lors de leurs visites chez leurs fournisseurs.

Achats indirects

Côté achats indirects, des audits de un à deux jours selon le type d'activité sont réalisés chez les fournisseurs. Depuis 2014, les fournisseurs stratégiques des emballages d'Hermès Sellier et des agencements ont tous été audités ainsi que des services généraux des entités françaises. Chaque année, cette liste est élargie aux fournisseurs stratégiques des autres départements (logistique, intérim, transport, etc.) ou aux fournisseurs dont les acheteurs ont identifié un risque.

En 2022, les achats indirects ont ainsi réalisé 18 audits en France et à l'international. Plusieurs fois par an, les audits sont revus dans un comité d'audit achats indirects dédié afin de passer en revue les résultats d'audits et d'approuver les plans d'action décidés. C'est aussi l'occasion d'étudier les suivis d'audits réalisés par les acheteurs en charge des fournisseurs.

RÉPARTITION DES AUDITS RÉALISÉS CHEZ LES FOURNISSEURS D'ACHATS INDIRECTS

Achats indirects	2020	2021	2022	Objectif 2023
Audits planifiés	10	15	20	24
Audits réalisés	6	10 (+ 67 %)	18 (+ 80 %)	Objectif de + 20 %
Lieux géographiques	France 100 %	France 40 % Chine 30 % Portugal 20 %	France 65 % Italie 15 % Portugal 10 %	En cours de finalisation

Comité d'audit fournisseurs (achats directs)

Un Comité d'audit fournisseurs est chargé depuis 2019 d'analyser les différents rapports d'audit et de définir les actions à mettre en place en priorité avec chacun des fournisseurs audités. Ce Comité d'audit fournisseurs réuni la direction des achats directs, le directeur en charge des affaires industrielles, la directrice de l'audit et des risques ainsi que les acheteurs concernés au sein des métiers. Ce Comité d'audit fournisseurs se réunit deux fois par mois pour passer en revue les conclusions des nouveaux audits et dédier du temps au suivi des audits passés. Le partage des conclusions du Comité d'audit fournisseurs avec chaque fournisseur et le suivi des plans d'action est à la charge de l'acheteur du métier concerné. Des visites de suivi d'audit sont planifiées trois mois, six mois et/ou un an après l'audit, selon la nature et la gravité des constats. Si besoin, un membre de la direction des achats directs groupe peut accompagner l'acheteur lors de ces visites. Enfin, une fois l'intégralité des constats soldés par le

fournisseur, une visite de clôture est réalisée par l'acheteur concerné et une personne de la direction des achats directs groupe pour confirmer la bonne réalisation de l'ensemble des actions correctives et s'assurer de leur pérennité dans le temps.

EcoVadis

Dans la continuité de sa stratégie d'achats responsables, le pôle achats indirects a sélectionné la société EcoVadis fin 2018, qui propose une plateforme collaborative permettant d'évaluer la performance environnementale et la responsabilité sociétale (RSE) de ses fournisseurs sur quatre thèmes: environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables. Chaque entreprise est évaluée sur ces problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. Les évaluations fondées sur des preuves sont restituées dans des fiches d'évaluation permettant la mise en place de plans d'action corrective.

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre de fournisseurs nationaux et internationaux invités à remplir la plateforme EcoVadis depuis 2018	200, soit 50 % de la dépense achats indirects	322, soit 60 % de la dépense achats indirects	736, soit 70 % de la dépense achats indirects	900, soit 80 % de la dépense achats indirects
Moyenne du score	50,8 (supérieure de 18 % à la moyenne globale EcoVadis de 42,8)	55,4 (supérieure de 29 % à la moyenne globale EcoVadis de 42,8)	55,2 (supérieure de 23 % à la moyenne globale EcoVadis de 44,9)	

Nombre de fournisseurs évalués en 2022	Note moyenne	Note moyenne Environnement	Note moyenne Social et droits humains	Note moyenne Éthique des affaires	Achats responsables (pour les fournisseurs concernés)
463	55,2	57,3	57,4	51,3	49,6
	EcoVadis : 44,9	EcoVadis : 44,8	EcoVadis : 47,7	EcoVadis: 42,9	EcoVadis: 37,0
Parmi ces 463	Augmentation moyenne	Augmentation moyenne	Augmentation moyenne	Augmentation moyenne	Augmentation moyenne
fournisseurs, 69 % été	de la note de	de la note de	de la note de	de la note de	de la note de
réévalués	+ 3,2 points	+ 4,4 points	+ 2,0 points	+ 3,2 points	+ 3,8 points

Les résultats d'évaluation des fournisseurs avec la plateforme se traduisent par des plans d'action proportionnés au risque encouru en fonction de la note. Cette dernière déclenche une nouvelle évaluation à échéance variable en fonction de son niveau de performance. Ainsi, les fournisseurs peuvent être félicités ou encouragés à mettre en place un plan d'action corrective voire, après un entretien explicatif, être accompagnés dans un processus classique de visite de site et de questionnement spécifique.

2.6.1.4 GESTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES OU PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

La politique du groupe repose également sur une volonté de former les acheteurs à un métier de plus en plus complexe et formaliser des engagements concrets de la part des fournisseurs.

Animation des réseaux et formations

L'animation du réseau des acheteurs et l'organisation des actions communes de formation sont assurées par les deux pôles d'achats, directs et indirects.

Chaque réseau achats directs, animé par sa direction groupe, réunit régulièrement les acheteurs des métiers pour faire un point sur la politique et les procédures du groupe, les réglementations, les règles juridiques et les outils de suivi des fournisseurs et sous-traitants. Ces réunions sont aussi l'occasion de partager les cartographies des risques achats des différents métiers. Cela aide les acheteurs à exercer leur devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants, et plus généralement vis-à-vis de l'ensemble des filières d'approvisionnement. En particulier, en 2021, l'enrichissement du volet RSE de la politique achats groupe a été présenté à l'ensemble de la communauté des acheteurs, soit 120 acheteurs directs, lors de ces réunions.

En complément, des réseaux spécifiques à certaines filières d'approvisionnement, communes à différents métiers, existent depuis 2019 et se réunissent en moyenne trois fois par an, plus fréquemment si nécessaire. Il s'agit des réseaux achats cuirs, textiles, pièces métalliques, cachemire et métaux précieux. Ces réunions permettent d'échanger sur les risques identifiés au sein des filières et de définir et piloter les plans d'action pour prévenir ou atténuer ces risques.

Depuis fin 2018, un parcours de formation est en construction pour les acheteurs, avec l'objectif de renforcer et structurer les formations déjà existantes au sein du groupe. Ces sessions dédiées sont soit généralistes, avec des volets RSE détaillés, soit plus techniques sur les sujets EHS (hygiène, sécurité, environnement), conformité juridique et droits humains.

 Une formation « Les fondamentaux des achats chez Hermès » a été finalisée début 2021 et est actuellement en déploiement. Elle dure trois jours, dont une journée complète est dédiée à la RSE, aux achats responsables et au management des filières d'approvisionnement.

Note movenne

• Une formation « Environnement, hygiène et sécurité » est aussi déployée depuis 2020. Elle s'adresse en priorité aux acheteurs, mais également à l'ensemble des personnes amenées à se déplacer chez les fournisseurs et sous-traitants de la maison. En 2022, le groupe compte un total de 218 personnes formées sur le sujet (formées en 2021 ou en 2022).

Par ailleurs, Hermès poursuit la conduite des formations acheteurs sur les bilans carbone, avec plus de 50 personnes formées, principalement dans les fonctions d'achat. L'objectif était qu'ils soient en mesure de comprendre l'outil mais surtout de pouvoir l'expliquer à leurs fournisseurs pour les aider dans leurs propres études d'empreinte carbone. En 2023, cette formation sera enrichie d'un module pour analyser les résultats et proposer des leviers d'actions aux fournisseurs.

En complément, une formation « Juridique et compliance » est en cours de finalisation avec la direction juridique, ainsi qu'une formation « Droits humains, libertés fondamentales et Social ». Ces deux programmes seront déployés en 2023.

Engagements des fournisseurs

Sur le plan juridique, Hermès sollicite systématiquement l'engagement formel de ses fournisseurs à respecter leurs obligations sociales, réglementaires et environnementales à travers deux cahiers d'engagement, contractuels, signés par les deux parties. Ces cahiers définissent les relations contractuelles, régulièrement mises à jour :

- cahier 1 d'engagement de confidentialité et de loyauté commerciale;
- cahier 2 d'engagement envers les politiques sociales, environnementales et éthiques.

Ces deux cahiers sont publics et disponibles en ligne (1). Ils ont été mis à jour en 2020 pour intégrer une adresse électronique permettant aux fournisseurs d'effectuer plus facilement des signalements au cas où ils seraient témoins d'un quelconque manquement en matière d'éthique.

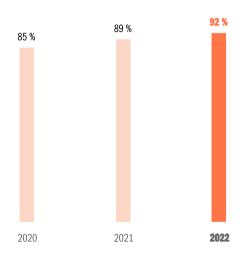
La campagne de signature engagée depuis 2018 s'est poursuivie pour présenter et faire adhérer tous les fournisseurs du groupe à cette nouvelle version.

Le cahier 2 comporte des éléments relatifs aux normes et accords internationaux, aux règles de bonne conduite sociale, environnementale et éthique, ainsi qu'aux données personnelles.

En signant le cahier 2, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent formellement à exercer leur propre devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants. Ils sont par ailleurs tenus de déclarer à Hermès l'ensemble de leurs sous-traitants, et ne peuvent sous-traiter la production d'un produit Hermès chez un nouveau sous-traitant sans avoir préalablement reçu un accord écrit de la part d'Hermès, accord conditionné par une visite de pré-référencement sur la base du « questionnaire de connaissance fournisseur ».

Les acheteurs rappellent régulièrement à leurs fournisseurs et sous-traitants les engagements qu'ils ont pris en signant les cahiers 1 et 2. La signature des cahiers 1 et 2 constitue par ailleurs un prérequis à tout partenariat avec un nouveau fournisseur, et en particulier une condition préalable à la participation à un appel d'offres et à un référencement.

Taux de fournisseurs actifs sur le périmètre des achats directs ayant signé les cahiers d'engagement 1 et 2.



Illustrations de la déclinaison de la démarche par les métiers

Dans le cadre du pilotage de ses partenaires stratégiques, Hermès Horloger a mis en place en 2022 un cycle appelé « gestion de la relation fournisseur » avec des réunions bimestrielles pour renforcer les liens toujours dans l'optique de co-construire des relations durables et saines. Y sont abordés les sujets centraux de la politique achat soit la vision RSE, la bonne santé financière, les investissements récents, mais également les besoins à court, moyen et long termes de LMH, ceci dans le but de pouvoir leur donner systématiquement une vision claire et ainsi sécuriser leurs approvisionnements.

Au sein du métier Bijouterie Fantaisie, les fournisseurs sont accompagnés à la démarche zéro plastique de la *supply chain*. Ainsi, ils sont attentifs à ne pas intégrer d'emballages plastiques intermédiaires lors de leurs envois entre fournisseurs.

Deux fournisseurs cruciaux d'Hermès Internet des Objets (IDO) ont été audités en 2022 après avoir reçu les briefs filières.

Une journée fournisseur a été organisée par le métier Maison, rassemblant 41 d'entre eux qui représentaient 87 % de la dépense achats 2022, avec pour objectif le partage de la stratégie du métier, de la formation au bilan carbone et d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de décarbonation de la chaîne de valeur. Les briefs filières et RSE ont été également remis à tous les fournisseurs avec en complément des questions sur leurs efforts de sobriété énergétique, leurs sources d'énergie et leurs niveaux de préparation à l'éventualité d'un délestage.

Enfin, le métier Bijouterie (Haute Joaillerie) participe au groupe de travail « RSE » de l'UFBJOP afin d'organiser le secteur et toute la chaîne de valeur dans l'optique d'atteindre les objectifs de développement durable à horizon 2030, notamment la décarbonation au sens SBTi du terme.

2.6.1.5 MÉCANISME D'ALERTE ET DISPOSITIF DE SUIVI DES SUJETS MAJEURS

La relation de proximité entre Hermès et ses fournisseurs est l'un des meilleurs garants de l'identification de comportements suspects. Les visites sur place des acheteurs et les évaluations fréquentes sont les points majeurs permettant de détecter d'éventuels manquements et d'alerter le groupe.

Chacun des métiers est responsable du suivi des enjeux identifiés et de la bonne mise en place des actions correctives auprès des fournisseurs. De même, l'encadrement juridique des relations avec les fournisseurs et sous-traitants est régulièrement mis à jour au regard des expériences vécues. Les conclusions des audits, qui réunissent les auditeurs, les métiers, les acheteurs et la direction industrielle, permettent des échanges riches ancrés dans la réalité des fournisseurs et sous-traitants.

Conformément au code de conduite des affaires, tout collaborateur identifiant un comportement suspect au sein de la supply chain est invité à le signaler en interne grâce au mécanisme H-Alert! Par ailleurs, conformément à la loi Spin II, en cas de manquement ou de situation contraire aux principes éthiques, sociaux et environnementaux, le groupe Hermès a mis à disposition de ses fournisseurs et sous-traitants un mécanisme d'alerte sous la forme d'une adresse e-mail générique.

La loi française n° 2022-401 du 21 mars 2022 a modifié, en profondeur, la loi Sapin II. Ses dispositions sont désormais en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022. Cette loi élargit le champ de l'alerte ainsi que les bénéficiaires du statut de lanceur d'alerte.

En conséquence, le dispositif global d'alerte *H-Alert* ! a été modifié en 2022 afin notamment de :

- renforcer la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles. À cette fin, une nouvelle notice d'information du dispositif d'alerte professionnelle a été publiée;
- permettre aux fournisseurs, concessionnaires, distributeurs, intermédiaires, et de façon générale aux cocontractants d'Hermès d'accéder au dispositif unique d'alerte H-Alert!

Le dispositif d'alerte professionnelle H-Alert! est désormais accessible sur le site intranet HermèSphère et le site institutionnel Hermès Finance. Disponible en 21 langues, il a été validé par les Instances dirigeantes du groupe et a fait l'objet d'une communication dans toutes ses entités et structures.

Ces alertes sont analysées par la direction juridique conformité et par la direction des achats groupe. Le § 2.8.1.3.2 décrit plus en détail la mise en place de ce système d'alerte.

2.6.1.6 DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le modèle artisanal d'Hermès, où 55 % des objets sont fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs, et 76 % en France, s'appuie sur un réseau de fournisseurs situés essentiellement en Europe, où les pratiques sociales sont plus strictes que dans d'autres environnements. L'exposition d'Hermès au risque fournisseur est donc réduite d'autant plus que 67 % du top 50 des fournisseurs directs sont en France et 30 % dans d'autres pays d'Europe. 3 % des achats ont lieu dans des pays plus lointains, essentiellement pour les matières premières (par exemple les cuirs exotiques), et le contrôle et le suivi y sont extrêmement forts.

La politique du groupe, pour ses opérations comme pour celles effectuées par ses fournisseurs et sous-traitants, est d'imposer le respect des grands principes internationaux en matière de droits humains :

 Hermès inscrit sa démarche éthique interne comme externe dans le cadre universel posé par les grands principes internationaux. La charte éthique, signée par le gérant, établie en 2009, mise à jour en 2022, est communiquée à tous les employés, disponible sur l'intranet et publiquement accessible sur le site financier (1). Elle précise que ses principes s'appliquent aux sociétés du groupe comme aux fournisseurs. En particulier, il est fait référence explicitement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à la Charte des droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail qui recouvre la liberté d'association, la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la lutte contre la discrimination, aux principes directeurs de l'OCDE. Elle s'inscrit aussi dans le Pacte mondial des Nations unies invitant les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de 10 valeurs fondamentales (autour des enjeux droits de l'homme, normes du travail,

- environnement, lutte contre la corruption), aux principes directeurs des Nations unies engageant les entreprises à respecter les droits de l'homme et à traiter les impacts négatifsde leurs activités ;
- cette démarche est régulièrement partagée auprès des équipes et par les travaux de la direction juridique conformité. Elle est partagée auprès des fournisseurs à l'occasion des échanges opérationnels avec les acheteurs, et formalisée par la signature du cahier 2 (§ 2.6.1.4) également public et disponible en ligne (2).

Le suivi des pratiques est du ressort principal des métiers et de leurs acheteurs, qui sont en contact direct avec les fournisseurs. Parmi les sujets qui sont suivis avec attention figurent notamment les conditions de travail (horaires, hygiène et sécurité, rémunération, droit syndical et représentation, pratiques disciplinaires), les risques de discrimination, le travail forcé, le travail des enfants, et plus largement les conditions de vie (compte tenu du contexte local). Des réflexions sectorielles (par exemple pour le secteur de l'emballage) ou géographiques sont engagées pour permettre de cerner de manière plus précise les enjeux. Lorsqu'un sujet est identifié, il est discuté avec le partenaire pour lui permettre de comprendre pourquoi le sujet est majeur pour Hermès, puis d'examiner les solutions d'amélioration possibles et de mettre en place un plan d'action dans une logique de relations de long terme. Si cette logique ne peut pas être mise en place, le sujet est débattu au sein du Comité de direction du métier concerné, de la direction des achats directs et du Comité développement durable, et les relations sont interrompues.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales fait partie du plan de vigilance mis en place par le groupe dans le cadre de son devoir de vigilance. Ceci est repris et détaillé au § 2.8.4.

French Business Climate Pledge

En juillet 2021, dans le cadre de l'initiative « French Business Climate Pledge » portée par le Medef (3), et en complément du renouvellement de son adhésion de 2019, Hermès a entraîné la participation de 12 entreprises, filiales ou partenaires du groupe, afin de rejoindre cette initiative. En mobilisant son écosystème, Hermès contribue à la mobilisation pour réussir la transition vers une économie bas carbone, en favorisant la prise de conscience sur ces sujets et le partage des bonnes pratiques et des solutions opérationnelles. Les actions de mobilisation de la chaîne fournisseur du groupe, engagées en 2022, vont renforcer cette initiative.

^{1.} https://finance.hermes.com/

[.] https://finance.hermes.com/fr/ethique-droits-humains-et-diversites/

^{3.} MEDEF - Mouvement des entreprises de France.